

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Séance extraordinaire
Séance du 18 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 18 décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Céline GABRIEL, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 16/12/2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2020

Présents :

M. PAVAN René, M. ALCIBIADE Claude, Mme COUCHE Valérie :

Mme TOURNUT Yolande, Mme VASSAL Laurence, M. MARQUET Dominique; Mr EVRARD Gérard ; Mme LANDICHEFF Stéphanie

Représentés : M. PIQUEMAL François a donné procuration à Mme Laurence VASSAL ; Mme Hélène ECHEVARRIA a donné procuration à Mr MARQUET Dominique

M. CHIVIALLE Jean-Luc a donné procuration à Mme COUCHE Valérie ; Madame Juliette ALVAREZ a donné procuration à Mr EVRARD ; Mr DURAND Alain a donné procuration à Mme Céline GABRIEL.

Absents :

Excusés : M VIGIER Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Absents : 6

La séance est ouverte à 11h45

I/ Délibérations :

D 2020-12 67 Tyrolienne -Projet d'installation d'un équipement ludique pour les 6-14 ans

Madame le Maire expose à l'assemblée que la zone de l'îlot est depuis toujours un lieu fréquenté par les Grépiacois et administrés de communes avoisinantes avec ses deux lacs et la large boucle de la rivière Ariège.

Cet espace communal classé Natura 2000 est un véritable poumon vert, une zone de loisirs de 9 hectares avec ses 2 courts de tennis, son terrain de pétanque, son parcours de santé et son city-park. Ces aménagements sont déjà fréquentés par une majorité d'enfants de la commune.

Ce projet de Tyrolienne viendra compléter le parc d'activité extérieur déjà existant. Cela confortera la volonté de la municipalité d'inviter les enfants à se dépenser en pleine nature dans un lieu privilégié.

Aujourd'hui, ce projet de Tyrolienne s'inscrit dans la continuité du cadre de vie que nous voulons offrir à nos administrés, en valorisant le site et les échanges intergénérationnels avec un aménagement simple et sans impact sur l'environnement.

Mme le Maire présente 2 devis :

- Entreprise LOISIRS DIFFUSION située à PAMIERS pour un montant de 15 487.00€ HT
- Entreprise BP URBAIN située à VENERQUE pour un montant de 19 430.00€ HT

Madame le Maire souhaite que le conseil municipal l'autorise à solliciter les subventions suivantes :

*DETR subvention auprès de l'Etat
* subvention auprès du Conseil Départemental 31

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

Décide de choisir l'entreprise LOISIRS DIFUSION pour un montant de 15 487.00€ HT
Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier
Autorise Mme le Maire à inscrire la dépense au BP 2021 article 2313
Sollicite auprès du DETR et du CD31 la subvention la plus élevée possible concernant cet équipement..

Séance levée à 12h05

GABRIEL Céline	PIQUEMAL François	VASSAL Laurence
ALVAREZ Juliette	PAVAN René	LANDICHEFF Stéphanie
ALCIBIADE Claude	DURAND Alain	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène	MARQUET Dominique	COUCHE Valérie
VIGIER Pierre	TOURNUT Yolande	EVARD Gérard